

# Victoire solaire d'Yves Christen dans la vieille ville de Vevey

## » ÉNERGIE

Le conseiller national triomphe. Il a réussi à faire passer son projet de capteurs solaires à la section des Monuments historiques, malgré un premier refus.

Les panneaux solaires de la maison du président de Swissolar dans la vieille ville de Vevey sont à nouveau à l'enquête. Yves Christen avait pourtant essuyé un premier refus des Monuments et sites historiques du canton de Vaud (24 heures du 24.11.2005). Une opposition qui illustre selon lui «l'un des obstacles principaux auxquels se heurte l'énergie solaire, soit le règlement des constructions», et témoignait d'une «attitude dogmatique» envers les panneaux solaires, énergie renouvelable «méprisée».

Tenace, le conseiller national et ancien syndic de Vevey (1990-2001) a donc décidé de remettre son dossier dans les mains des services communaux. C'est que, depuis lors, le Département des infrastructures (DINF) du canton de Vaud, à l'initiative de son chef François Marthaler, a mis en place un groupe d'appui sur l'énergie solaire destiné principalement aux communes.

A titre consultatif, celui-ci traite de la problématique de l'intégration de capteurs solaires sur des sites construits présentant une grande valeur patrimoniale ou paysagère. «Cela fait suite à mon cas, car l'article a suscité une réaction au département, considère Yves Christen. Ce groupe a examiné mon



**REVANCHE** Yves Christen est parvenu, après un premier refus de la section des Monuments et sites historiques, à faire passer son projet d'installation de panneaux solaires sur sa maison (classe 3) située en vieille ville de Vevey.

projet dans la vieille ville de Vevey, et a finalement donné son feu vert, moyennant de légères modifications. Le dossier mis à l'enquête en ce moment l'est principalement parce que le voisinage pourrait s'y opposer, mais du côté des Monuments et sites historiques, il est déjà accepté.»

### Quinze cas réglés

Selon Yves Roulet, ingénieur en environnement au Service immeubles, patrimoine et logistique du DINF, la genèse de ce groupe remonte plus loin dans

le temps. «Tout est parti d'Yvorne courant 2005, explique-t-il. Il s'agit d'un site protégé, et ses autorités ont demandé d'effectuer une étude sur l'intégration des capteurs solaires et la préservation des sites. Lors d'une séance d'information aux communes en mai, nous avons réalisé que celles-ci manquaient d'appui.»

La volonté de leur apporter une aide s'est concrétisée en janvier dernier. «Le groupe se réunit une fois par mois, poursuit l'ingénieur. Il a déjà examiné 15 dossiers, dont 80% ont

été acceptés, parfois moyennant certaines adaptations, et les demandes croissent. Nous ne faisons pas de blocage, même si nous n'allons pas autoriser les capteurs sur tous les monuments! Le mieux étant que l'on nous consulte avant même la mise à l'enquête, afin de trouver une solution adéquate.»

### Un groupe à l'essai promis à un avenir durable

Le groupe d'appui, formé de six personnes dont Yves Roulet, Michèle Antipas, architecte

de la section des Monuments et sites historiques et Philippe Gex, syndic d'Yvorne, en est à son année d'essai. Par la suite, il pourrait se muer en commission permanente. «La nouvelle loi sur l'énergie, votée en mai dernier, impose, pour tout nouveau bâtiment, que 30% de l'énergie nécessaire à la production d'eau chaude sanitaire proviennent d'une énergie renouvelable, par exemple solaire, rappelle Yves Roulet. Dans ce cadre, le Conseil d'Etat peut instituer une commission consultative.»

SANDRA WEBER

# Enfin du solaire!

En 2002, le président de Swissolar et ancien Conseiller national Yves Christen voulut équiper son domicile situé dans le centre historique de Vevey de dispositifs solaires destinés au chauffage de l'eau sanitaire. Le permis de construire de cette installation de capteurs solaires d'une surface de 4m<sup>2</sup> lui fut cependant refusée par le Service cantonal des monuments historiques. Les interdictions de construction ne concernent presque exclusivement que les projets dans les centres bâtis, leur rejet étant très souvent justifié par la nuisance que causerait soi-disant une installation solaire à l'image du lieu. Les journaux ont repris le sujet sous le titre: «Le président de Swissolar privé de panneaux solaires». Lorsque le Conseiller national vaudois François Marthaler apprit cela, il mit en place une commission consultative réunissant des représentants de différentes administrations, dont le Service des monuments historiques. Celle-ci semble avoir entraîné un changement radical: lorsque Yves Christen, en 2006, déposa une nouvelle demande de permis



Photo: Didier Marteneq, L'illustré

de construire, avec une légère modification de la position des panneaux sur le toit, l'autorisation lui fut octroyée rapidement! Monsieur Christen déclare: «Enfin, je peux moi aussi me doucher grâce à l'énergie solaire – quelle sensa-

tion agréable! J'espère que ce cas va également faciliter l'accès aux installations solaires à d'autres maîtres d'ouvrage.»

[www.swissolar.ch](http://www.swissolar.ch)